



Procès-verbal du conseil communautaire du 16 juin 2010

ORDRE DU JOUR

- 1- **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 MAI 2010**
- 2- **INSTALLATION DE DELEGUES ET DESIGNATION D'UN DELEGUE AUX COMMISSIONS THEMATIQUES**
- 3- **DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SMIC 17**
- 4- **DELEGATION DE SERVICE PUBLIC [DSP], PAR VOIE DE D'AFFERMAGE, DU CINEMA ELDORADO - APPROBATION DU CHOIX DU DELEGATAIRE – APPROBATION DE LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC.**
- 5- **FONDS DE CONCOURS POUR LA REHABILITATION DE VESTIAIRES COMMUNE DU CHATEAU D'OLERON**
- 6- **CENTRE AQUATIQUE : MODIFICATION TARIFAIRE**
- 7- **RECEPTION DE LA SUBVENTION DU CERP DANS LE CADRE DU SOUTIEN AUX PROJETS SCOLAIRES SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE (SENSIBILISATION JEUNE PUBLIC AGENDA 21).**
- 8- **EXPERIMENTATION NAVETTE PLAGE ETE 2010 : EVALUATION ET DEMANDE DE SUBVENTION**
- 9- **CDC- OUVERTURE ET VIREMENTS DE CREDITS**
- 10- **GESTION DES DECHETS DES SINISTRES SUITE A LA TEMPETE XYNTHIA**
- 11- **ACQUISITION DE CONTENEURS MARITIMES POUR LE STOCKAGE DES DECHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES (DEEE) ET DES LAMPES SUR LES DECHETTERIES DE L'ILE D'OLERON – DEMANDE DE SUBVENTIONS**
- 12- **ECOPOLE DE L'ILE D'OLERON – DESTOCKAGE DE COMPOST**
- 13- **CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC ROULE MA FRITE 17**
- 14- **ROD - DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION D'UN VEHICULE ELECTRIQUE « PELICAN »**
- 15- **ROD – OUVERTURE ET VIREMENT DE CREDITS**
- 16- **SUBVENTION BARQUES PORT DES SALINES**
- 17- **FRAIS DE DEPLACEMENT ECOSAL ATLANTIS**
- 18- **CATALOGUES EXPOSITION LESSIEUX**
- 19- **REGIE MUSEES ET PATRIMOINE DE L'ÎLE D'OLERON - OUVERTURE ET VIREMENTS DE CREDITS**
- 20- **ZAE LA JARRIE - OUVERTURE ET VIREMENTS DE CREDITS**
- 21- **TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DES EQUIPEMENTS DE CANALISATION DES PUBLICS DANS LES ESPACES NATURELS SUITE A LA TEMPETE XYNTHIA - DEMANDE DE SUBVENTIONS**

QUESTIONS DIVERSES

L'ouverture de la séance du conseil communautaire du 16 juin est précédée d'une présentation, par le cabinet Six & Dix, de l'étude de faisabilité de la mise en réseau des équipements de lecture publique menée par le Pays Marennes Oléron.

Monsieur Moquay ouvre formellement la séance du conseil, constate que le quorum est atteint et fait lecture des pouvoirs. Monsieur BAZERBES est désigné secrétaire de séance.

Convocation au conseil communautaire : 31 mai 2010
Date d'affichage de la convocation : 31 mai 2010
Conseillers en exercice : 34
Conseillers présents : 29
Nombre de votants : 30

PRESENTS : **BAZERBES** Jean-Jacques, **BOUVERET** Geneviève, **CAUSSE** Catherine, **CHARTIER** Annie, **CHAUMONT** Jacques, **COINDET** Arlette, **DUPUY** Francis, **DUPUY** Jean-Pierre, **GOUINEAU** Max, **GRANGER-MAILLET** Christine, **HUMBERT** Micheline (pouvoir de M.PERTHUIS), **LE MEUR** Catherine, **MASSE** Jean-Michel, **MASSICOT** Pascal, **METEREAU** Nathalie, **MICHEAU** Fabrice, **MILLOT** Pierre, **MOQUAY** Patrick, **MORANDEAU** Yannick, **NAUD** Jean-Jacques, **NYZAM** Daniel, **PARENT** Michel, **PROUST** Eric, **ROBILLARD** Patrice, **ROUMEGOUS** Jim, **SOLAS** Dominique, **VAUZELLE** Claude, **VERWICHT** Jacques, **VILLA** Philippe

PARTICIPAIENT EGALEMENT : Monsieur HUGHES Directeur des services, Mme DUSSOUTRAS secrétaire, Monsieur GABORIAU comptable

ABSENTS : **CHEMIN** Jacques, **COISSAC** Martine, **FRUSTIER** Pierre, **LALONNIER** Claude, **PERTHUIS** Olivier (pouvoir à Mme HUMBERT), **TESTARD** Bruno, **WIDMANN** Leslie

Monsieur MOQUAY demande à ajouter une question à l'ordre du jour :

- Travaux de reconstruction des équipements de canalisation des publics dans les espaces naturels suite à la tempête Xynthia - Demande de subventions

Pas d'objection.

1- APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 MAI 2010

Monsieur MORANDEAU Yannick signale qu'il est parti de la séance du conseil en même temps que Mme CHARTIER.

Monsieur PROUST apporte des précisions concernant l'aide du SIVOM de l'île d'Oléron à l'installation du CEPMO en 1982 et 1983.

Compte tenu de ces remarques, le procès verbal de la séance du 5 mai 2010 est adopté à la majorité absolue (1 abstention : M.Morandea) par le conseil communautaire.

2- INSTALLATION DE DELEGUES ET DESIGNATION D'UN DELEGUE AUX COMMISSIONS THEMATIQUES

Suite à la démission de Madame Dominique MASSE de sa fonction de conseillère municipale et suite à la démission de Monsieur Jean-Robert SOULET de sa fonction de délégué communautaire, le conseil municipal de Saint-Pierre d'Oléron a désigné par délibération en date du 20 mai 2010 : Madame METEREAU Nathalie déléguée titulaire au conseil communautaire et Monsieur Jean-Robert SOULET délégué suppléant.

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents

- Installe ces nouveaux membres,
- Désigne Madame METEREAU Nathalie dans les commissions suivantes :
 - Affaires sanitaires sociales & Habitat
 - Conseil d'exploitation de la Régie Oléron Déchets
 - Commission Intercommunale pour l'accessibilité
- Et approuve la nouvelle composition de ces commissions.

Pas d'observation.

3- DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SMIC 17

Par délibération du 2 juillet 2008, la communauté de communes de l'île d'Oléron a désigné Madame TISSERAND Monique déléguée titulaire pour siéger au Comité Syndical Mixte pour l'Informatisation des Collectivités de Charente-Maritime.

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents désigne Madame METEREAU Nathalie pour représenter de la Communauté de communes au sein du comité syndical du SMIC17.

Pas d'observation.

4- DELEGATION DE SERVICE PUBLIC [DSP], PAR VOIE DE D’AFFERMAGE, DU CINEMA ELDORADO - APPROBATION DU CHOIX DU DELEGATAIRE – APPROBATION DE LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC.

Par délibération du 25 novembre 2009, la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron a décidé de lancer une consultation en vue de procéder à la délégation de service public par voie d'affermage avec un prestataire qui sera chargé de l'exploitation du Cinéma Eldorado, à Saint-Pierre d'Oléron.

Le 10 décembre 2009, un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé, conformément notamment aux dispositions des articles L. 1411-1 et R. 1411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales [CGCT], au BOAMP ainsi qu'à une publication spécialisée.

Réunie le 19 février 2010, la Commission de délégation de service public, prévue à l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales, a dressé la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières, du respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés précisée à l'article L.512-1 du Code du travail et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

A l'issue de cet examen, deux candidatures ont été retenues, à savoir celle du Groupement association LOCAL/ Commune de Saint-Pierre d'Oléron et celle de la Société MOOVI'Z.

Les offres de ces candidats ont ensuite été ouvertes par la Commission de délégation de service public, lors de la séance du 19 février 2010, conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du CGCT.

En effet, La procédure engagée est une procédure « ouverte » [Cf. Conseil d'Etat 15 déc. 2006, Sté Corsica Ferries], dans le cadre de laquelle le dossier de consultation est mis à la disposition des opérateurs intéressés dès la publication des avis d'appel public à la concurrence, afin que ces derniers déposent simultanément une candidature et une offre avant la date limite impartie.

Dans sa séance du 18 mars 2010, la commission de délégation de service public a analysé les offres au vu des critères prévus par le règlement de consultation selon l'ordre hiérarchique suivant :

- garanties et moyens mis en œuvre par le candidat pour assurer au mieux l'exploitation du service [au regard des données d'exploitation fournies dans l'offre- cf. Volet n°2] ;
- qualité, cohérence et fiabilité financières de l'offre [au regard des données financières fournies dans l'offre- cf. Volet n°3].

Au vu de ces critères, la commission a constaté qu'aucune offre n'était acceptable.

La commission a alors estimé qu'il convenait de poursuivre la procédure en engageant une procédure de négociation directe, en application de l'article L. 1411-8 du CGCT, avec la seule association LOCAL [sur cette possibilité : CAA Bordeaux, 1^{er} juin 2006, Commune de Balma c/ Société Méridionale des Eaux, n°02BX01545].

Suivant l'avis de la commission, il a été déclaré qu'à l'issue de la procédure aucune offre ne s'avérait acceptable et le Président a proposé de poursuivre la procédure via l'engagement d'une procédure de négociation directe [art. L. 1411-8 CGCT] avec l'association LOCAL.

Par délibération du 31 mars 2010, le Conseil communautaire a déclaré qu'à l'issue de la procédure aucune offre ne s'avérait acceptable et a autorisé le 1^{er} Vice-Président à engager une procédure de négociation directe avec l'association LOCAL.

Une lettre de consultation a alors été envoyée le 2 avril 2010 à l'association LOCAL. La date limite de remise des offres était arrêtée au 30 avril 2010. L'offre de l'association LOCAL a été ouverte le 30 avril 2010.

L'analyse détaillée du contenu de l'offre a ensuite été effectuée.

Conformément aux dispositions de l'article L. 1411-8 du CGCT, le 1^{er} Vice-Président accompagné des membres de la commission DSP a alors engagé les négociations avec l'association LOCAL.

La réunion tenue le 11 mai 2010 a permis, à partir d'une présentation de l'offre, de préciser les points suivants :

- o les modalités de calcul de la redevance annuelle ;
- o le seuil des dépenses de renouvellement de l'équipement au-delà duquel les dépenses sont prises à la charge de la collectivité ;
- o les modalités de mise à disposition d'une salle de cinéma.

Il a été décidé de clore les négociations et d'arrêter le choix de l'association « LOCAL » comme délégataire.

Cette délégation de service public présentera les caractéristiques suivantes :

- o Le délégataire aura en charge la gestion et l'exploitation du cinéma Eldorado.
- o La Communauté de communes de l'île d'Oléron met à la disposition du délégataire cet équipement partiellement équipé, le délégataire apporte le reste du mobilier nécessaire à l'exploitation.
- o Le délégataire assure à ses risques et périls l'exploitation administrative, technique, commerciale et financière du cinéma Eldorado, et notamment à ce titre :
 - l'ensemble des relations avec les usagers [accueil, information, etc.] ;
 - le recrutement et le management de tout le personnel nécessaire au fonctionnement de l'équipement ;
 - l'acquisition et le renouvellement du mobilier nécessaire à l'exploitation ;
 - la mise en œuvre d'une stratégie commerciale, notamment marketing [communication et commercialisation] pour assurer la fréquentation de l'équipement délégué ;
 - la mise en réseau avec l'ensemble des partenaires locaux ;
 - l'exploitation et la maintenance des salles et installations techniques, ainsi que la gestion technique courante et l'entretien / nettoyage des bâtiments et de leurs installations. La Communauté de communes de l'île d'Oléron conserve à sa charge les obligations de gros entretien et de renouvellement des biens mis à disposition ;
 - l'entretien des extérieurs ;
 - la gestion administrative, financière et comptable.

La durée de la convention est de 5 années à compter de sa notification.

Les caractéristiques financières de la convention sont les suivantes :

- estimation des recettes prévisionnelles sur 5 ans :

	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Recettes guichet HT	406 445.50	455 213.27	465 924	486 256	540 284
Recettes annexes HT	43 500	44 500	45 000	45 700]	47 800

- coût d'exploitation de l'équipement sur 5 ans :

	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Charges d'exploitations HT	247 190	260 310	267 730	276 600	294 120

- Investissements pris en charge par l'opérateur :

Installation du 3D : 18 000 euros.

- Proposition de redevance versée par le Fermier à la communauté de communes et formule de révision :

	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Redevance 50% des résultats avant IS	8 200	18 400	16 600	17 750	27 450

Il s'agit là de la proposition dérogeant à l'article 21 du projet de convention.

▪ Subventions :

	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Canal +	5 900	6 300	6 500	6 700	7 400
Sub. Art et essai	21 000	21 000	21 000	21 000	21 000

Il est donc demandé au Conseil communautaire, dans ce cadre :

- d'approuver le choix de l'association « LOCAL » comme délégataire ;
- d'approuver la convention à conclure avec l'association « LOCAL » ;
- d'autoriser le 1^{er} Vice-Président à signer la convention de délégation de service public, par voie d'affermage, du cinéma Eldorado avec l'association « LOCAL »

En pièce jointe : le rapport final, les comptes-rendus des commissions DSP et le projet de contrat

- Vu les articles L. 1411-1 et suivants et R. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération du 25 novembre 2009 portant décision de principe sur le recours à la délégation de service public pour la gestion par voie d'affermage du Cinéma Eldorado ;
- Vu le rapport de la commission visée à l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales dressant la liste des candidats admis à présenter une offre, et l'avis du 11 mars 2010 sur les propositions remises invitant le 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron a autorisé à engager une procédure de négociation directe [art. L. 1411-8 CGCT] avec l'association LOCAL. ;
- Vu la délibération du 31 mars 2010 déclarant qu'à l'issue de la procédure aucune offre ne s'avérait acceptable et autorisant à engager une procédure de négociation directe avec l'association LOCAL ;
- Vu le rapport du 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron présentant les motifs de choix du délégataire et l'économie générale de la convention ;
- Vu le projet de convention de délégation de service public et ses annexes ;

Sur proposition du 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron, lecture faite du rapport présentant les motifs de choix du délégataire et l'économie générale de la convention ;

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents DECIDE

Article 1^{er} : d'approuver le projet de convention de délégation par voie d'affermage du Cinéma Eldorado, d'une durée de 5 ans, et le choix de l'association « LOCAL » comme délégataire ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron à signer la convention de délégation de service public et ses annexes, et à effectuer l'ensemble des actes nécessaires à son entrée en vigueur.

Monsieur PROUST demande pourquoi les négociations ont été réalisées avec le candidat LOCAL.

Monsieur BAZERBES explique qu'il a été proposé au LOCAL de reformuler une offre, sans la programmation de spectacles réalisée par la commune de Saint-Pierre, en faisant apparaître uniquement l'exploitation du cinéma.

5- FONDS DE CONCOURS POUR LA REHABILITATION DE VESTIAIRES COMMUNE DU CHATEAU D'OLERON

La commune du Château d'Oléron sollicite la communauté de communes de l'Île d'Oléron pour participer à la réhabilitation des vestiaires du stade de foot-ball. Ces vestiaires ainsi que le club house attenant sont fermés pour cause de vétusté et l'enseignement du foot-ball n'est plus possible sur la commune.

Le maître d'œuvre estime le coût des travaux à 405 000€ HT. La réhabilitation des vestiaires et du club house permettrait à la commune de disposer d'un lieu d'enseignement du foot-ball auprès des jeunes, d'entraînement et d'accueil des compétitions dans de bonnes conditions. Les travaux pourraient débuter courant 2010.

Aussi, la commune sollicite-t-elle la communauté de communes pour participer au financement de la réhabilitation des vestiaires et du club house du stade de foot-ball municipal à hauteur de 97 500 € selon le plan de financement joint.

Dépenses		Recettes	
Travaux	405 000€	Etat DGE	80 000€
		Conseil général	80 000€
		Région FRIL	50 000€
		Cdc IO	97 500€
		Commune	97 500€
Total	405 000€	Total	405 000€

Sur proposition du président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents

Approuve le versement d'un fonds de concours à hauteur 97 500 € à la commune du Château d'Oléron pour participer au projet de réhabilitation des vestiaires et du club house du stade de foot-ball municipal, Précise que ce fonds de concours sera versé sur présentation d'un état des dépenses visé par le trésor public

Monsieur PARENT précise que les travaux débiteront au début de l'année 2011.

6- CENTRE AQUATIQUE : MODIFICATION TARIFAIRE

La communauté de communes de l'île d'Oléron a confié la gestion du centre aquatique IléO par délégation de service public à la société CHIOS, filiale de Vert Marine. Les articles 19, 20 et 21 de la convention fixent les modalités de fixation et de révision des tarifs d'accès à l'équipement.

Il est proposé d'approuver l'ensemble de la grille tarifaire ci-après.

Sur proposition du président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents

- adopte la grille tarifaire,
- annexe la grille tarifaire mise à jour à la convention de délégation de service public.

PRESTATIONS PUBLIQUES	TARIFS En € TTC
Entrée adulte	5,00 €
Entrée enfant (-12 ans)	3,50 €
Carte Famille	25,00 €
Entrée réduite adulte famille	2,50 €
Entrée réduite enfant famille	1,80 €
Carte 10 heures	27,00 €
Carte 10 entrées Adultes	40,00 €
Carte 10 entrées Enfants (-12 ans)	28,00 €
Enfants - de 3 ans	0,00 €
Entrées gratuites	0,00 €
Comités d'entreprise (carnet de 50 entrées) Adultes	200,00 €
Comités d'entreprise (carnet de 50 entrées) Enfants	150,00 €
Carnet de 50 entrées CE Adultes Balnéo	500,00 €
Carnet de 50 entrées CE Adultes Parc	850,00 €
Carnet de 50 entrées CE enfants Parc	600,00 €
Entrée unitaire CEZAM Enfants	3,00 €
Entrée unitaire CEZAM Adultes	4,00 €
Entrée unitaire CEZAM Balnéo	10,00 €
Entrée unitaire CEZAM Parc Enfants	12,00 €
Entrée unitaire CEZAM Parc Adultes	17,00 €
PARC AQUATIQUE	
Entrée Aquaparc adulte	19,50 €

Entrée Aquaparc + balné'O adulte	24,50 €
Entrée Aquaparc enfant (-12 ans)	14,50 €
Aquaparc Famille (2 adultes+2enfants maximum)	45,00 €
fin de journée (après 16h00) Aquaparc Adultes	12,00 €
fin de journée (après 16h00) Aquaparc Enfant	9,00 €
Aquaparc groupe (15 pers. Et +)	12,00 €
Aquaparc groupe enfant sur résa	12,00 €
Enfant supplémentaire aquaparc famille	8,00 €
Entrée Aquaparc adulte Carte Famille	16,50 €
Entrée Aquaparc enfant Carte Famille (-12 ans)	12,00 €
SCOLAIRES (Au créneau horaire)	
Maternelles et primaires	62,01 €
Secondaires	65,16 €
CLUB & ASSOCIATIONS	
Club et associations (ligne d'eau/heure)	20,00 €
Mise à disposition MNS	40,00 €
REMISE EN FORME BALNE'O	
Séance (Accès Cardio, balnéo, Piscine)	12,00 €
Séance Fitness +(Accès Cardio, balnéo, Piscine)	14,00 €
Carte 10 entrée Balnéo +(Accès Cardio, balnéo, Piscine)	115,00 €
abonnement LIBERTE mensuel par prélev. Fitness, Cardio, Balnéo, Aquagym, piscine et parc	34,90 €
Abonnement Trimestriel Forme	230,00 €
Abonnement Annuel Forme	497,00 €
ACTIVITES	
CLUB ILEO LIBERTE & AQUAFORME	60,00 €
Séance unitaire	9,00 €
Abonnement AQUAFORME mensuel par prélev. Aquagym et piscine	24,90 €
FORMULE SANTE BIEN ETRE	9,00 €
trimestre	65,00 €
NATATION FORME BIEN ETRE	9,00 €
à l'année	125,00 €
FORMULE ENFANT	9,00 €
à l'année	125,00 €
Stage Eté	55,00 €
CENTRES AERES / GROUPES DIVERS	
Centres aérés / Groupes	3,00 €
SOIREE PRIVEE	
Soirée animation unité	8,00 €
PRE-VENTES	
Promotion avant été (30/06/2010)	

Carnet de 50 entrées Enfants	500,00 €
Carnet de 50 entrées Adultes	600,00 €
Carnet de 50 Pass Famille Parc	1 850,00 €
Carnet de 50 enfant sup Famille Parc	340,00 €
Commande inférieure à 500 entrées	
Carnet de 50 entrées Enfants	600,00 €
Carnet de 50 entrées Adultes	780,00 €
Carnet de 50 Pass Famille Parc	2 000,00 €
Carnet de 50 entrées enfant sup Famille Parc	360,00 €
Commande supérieure à 500 entrées	
Carnet de 50 entrées Enfants	562,50 €
Carnet de 50 entrées Adultes	731,50 €
PREVENTES Promotion avant été : Remise "dépôt vente" de 10% sur les Qté vendues (prix ventes parc)	

Madame CAUSSE demande où apparaissent les cours de natation.

Monsieur MOQUAY répond que le maître nageur est rémunéré directement par les bénéficiaires des cours individuels et que les tarifs des cours collectifs sont mentionnés dans la grille tarifaire sous les intitulés « Natation forme bien-être » et « formule enfant ».

Monsieur VILLA remarque qu'il manque le tarif accès balnéo adulte avec la carte famille.

7- RECEPTION DE LA SUBVENTION DU CERP DANS LE CADRE DU SOUTIEN AUX PROJETS SCOLAIRES SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE (SENSIBILISATION JEUNE PUBLIC AGENDA 21).

La Communauté de communes de l'île d'Oléron, en partenariat avec le Rectorat d'Académie, a mis en place un « dossier unique » pour soutenir les projets environnement et développement durable 2009-2010 des écoles maternelles et primaires de l'île d'Oléron. Six projets sont soutenus dans ce cadre.

La Communauté de Communes de l'île d'Oléron, le Conseil Régional et le Rectorat soutiennent financièrement ces projets.

La Communauté de Communes de l'île d'Oléron, par sa délibération du 5 mai 2010, s'engage à effectuer le versement de l'ensemble des subventions aux écoles participantes.

La Communauté de Communes de l'île d'Oléron, pour le faire, sera donc bénéficiaire d'une subvention de 800€ du Centre d'Etude et de Recherche Pédagogique (CERP) correspondant à la participation du Conseil Régional et du Rectorat au budget de l'opération.

La Communauté de Communes de l'île d'Oléron, pour percevoir la subvention du CERP, produira une demande de versement accompagnée d'un état récapitulatif des dépenses visé par le Percepteur et le Président de la Communauté de Communes de l'île d'Oléron.

Sur proposition du président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents

AUTORISE le Président à signer la demande de versement de la subvention du CERP et à co-signer l'état récapitulatif des dépenses.

DEMANDE l'inscription de cette subvention au budget 2010.

Pas d'observation.

Départ de Monsieur MICHEAU (pouvoir à M.Massé)

8- EXPERIMENTATION NAVETTE PLAGES ETE 2010 : EVALUATION ET DEMANDE DE SUBVENTION

Face au besoin exprimé par les professionnels du tourisme pour des services de transport en commun, l'expérimentation prévue pour l'été 2010 (5 juillet au 29 août) consiste en une boucle reliant les hébergements touristiques participants entre Dolus est-Le Château -Portes d'Ors -Iléo - Grand Village.

Les centres d'intérêt sont principalement :

- les marchés, les commerces, les services, la Citadelle (Le Château d'Oléron)
- le centre aquatique Iléo

- la plage de Grand Village.

7 structures d'accueil entre Dolus, le centre aquatique Iléo et le Château d'Oléron et à proximité de l'aire d'accueil campings cars de Dolus sont desservies.

Pour l'accès à la plage, un couplage avec le petit train est intégré.

Les hébergements touristiques participants s'acquitteront d'une contribution financière constituée :

- d'une part fixe 250 € pour les structures d'accueil de moins de 100 emplacements, 400 € (100 à 200 emplacements), 550 € (201 emplacements et plus)
- d'un complément en fonction du nombre d'emplacements à raison de 1,50 € par emplacement

La liste des hébergements touristiques participants avec le calcul de la participation financière est ci-annexée ([annexe 4](#)).

Le service est payant pour les usagers avec un tarif préférentiel pour les vacanciers des hébergements touristiques participants (1,50€ le pass jour contre 3€ tarif public). Des pass « semaine » (7€ le pass semaine contre 12€ tarif public) et « famille 2 adultes et 2 enfants de moins de 15 ans pas nécessairement de la même famille » (20€ le pass famille contre 30€ le tarif public) seront également disponibles. Le service est gratuit pour les enfants de moins de 6 ans ([cf. annexe 3](#)).

Pour l'environnement, le but est de limiter l'usage de la voiture et de contribuer à la décongestion de l'accès et du stationnement de la plage de Grand Village (Type d'Action en relation avec le SCOT du 27 décembre 2005). Cette expérimentation a déjà été évoquée en réunion avec le Conseil Général le 23 avril 2010 et lors de la Commission Aménagement du Territoire et Equipements Structurants du 28 mai 2010.

Un suivi de l'opération sera mis en place et le bilan de l'expérimentation sera présenté dans le cadre du déroulement du Plan Global de Déplacements et l'impact environnemental discuté avec l'ADEME. Compte tenu de la forte affluence estivale, cette expérimentation constitue un test grandeur nature d'une piste d'évolution du système de transport collectif intégrant un maillage de boucles de proximité.

La Communauté de Communes n'ayant pas la compétence transport, le Conseil Général propose de réaliser cette expérimentation au moyen de la convention dont le projet est ci-annexé ([annexe 7](#)).

1. Coût et financement prévisionnel en euros TTC pour « la prestation transport et tâches liées »

Coût	31 500
Participation hébergements touristiques et Iléo	5 000
Recettes de billetterie	6 000
Coût restant à la charge de la CDC	20 500

2. Le plan de financement de « l'évaluation et communication » en euros TTC se décompose comme suit :

	CDC	FREE	Total
Evaluation*	7 500	7 500	15 000
Décoration/Communication**	750	750	1 500
Ensemble	8 250	8 250	16 500

*Projet de convention avec l'Université de La Rochelle

**Flyers, Décoration dans le contrat transporteurs, affiches.. par La Maison du tourisme –

La communication repose pour partie sur la décoration du véhicule (logos), les fiches horaires et la réalisation d'affiches.

Ainsi, La Communauté de communes sollicite auprès du Fonds Régional d'Excellence Environnementale 50% du coût de l'évaluation soit 7500€ et 50% des coûts de communication soit 750€, au total 8 250€ de subventions sont demandés.

En relation avec le volet d'évaluation, la Communauté de communes envisage de conclure une convention avec l'Université de La Rochelle. Cette convention sera sous forme de contrat de financement d'un programme de recherche pour un montant TTC de 15 000€. [Annexe 9](#).

Deux fiches sont annexées et résumées pour l'une l'expérimentation (annexe 1) et l'autre les aspects d'évaluation (annexe 8).

Sur proposition de la commission Aménagement du Territoire et Equipements Structurants, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents

- approuve le plan de financement prévisionnel proposé
- inscrit cette dépense au budget
- sollicite les subventions auprès des partenaires
- autorise le président à signer la convention avec l'université de La Rochelle pour l'évaluation de l'expérimentation pour un financement de 15 000€ TTC
- autorise le président à signer les conventions avec les hébergements touristiques et le centre aquatique Iléo
- autorise le président à signer le protocole d'accord avec le Conseil Général
- autorise le président à engager toutes autres formalités pour la mise en place de la navette des plages

Annexes Délibération du Conseil Communautaire du 16 juin 2010 / Navette des Plages

Annexe 1 : note descriptive

Annexe 2 : résumé du coût global de l'opération

Annexe 3 : tarifs

Annexe 4 : hébergements touristiques participants

Annexe 5 : projet de convention hébergement touristique participant

Annexe 6 : projet de convention centre aquatique Iléo

Annexe 7 : projet de protocole d'accord avec le Conseil Général

Annexe 8 : note sur l'évaluation

Annexe 9 : projet de convention avec l'Université de La Rochelle

Monsieur NYZAM demande si plusieurs plages pourraient être desservies et demande qu'un autre projet de circuit soit proposé.

Monsieur MOQUAY rappelle qu'il s'agit cette année d'une expérimentation et que la boucle ne doit pas être trop longue pour être attractive. Il dit aussi qu'il n'est prévu qu'un bus, qui doit pouvoir assurer l'affluence de retour des plages.

Monsieur PARENT dit qu'on pourrait interroger le prestataire. Il souhaite des renseignements sur le dispositif de la billetterie.

Monsieur MOQUAY répond que cette question est encore en discussion avec la Trésorerie.

Madame GRANGER MAILLET dit qu'il faut impérativement informer les partenaires et les hébergeurs de ce dispositif pour qu'ils puissent en informer leur clientèle.

Monsieur MOQUAY précise que l'information sera concentrée sur le secteur concerné.

Monsieur PARENT trouve que le coût de l'évaluation est important.

Monsieur MOQUAY précise qu'une mission plus générale sur les déplacements sera confiée à l'université de La Rochelle dans le cadre du Plan Global des Déplacements.

Monsieur PARENT souhaiterait qu'on puisse solliciter l'université pour faire une étude annexe sur la navette maritime.

Monsieur MOQUAY précise que la convention ne le prévoit pas actuellement et que les études de terrain seront réalisées cet été.

Monsieur DUPUY pense que les recettes de la navette des plages ont été sous-estimées.

Départ de Monsieur MASSICOT (pouvoir à Mme LEMEUR)

9- CDC- OUVERTURE ET VIREMENTS DE CREDITS

Sur proposition du Président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents

Réalise les ouvertures et virements de crédits suivants :

OPERATIONS REELES

Section d'Investissement

Art.	chap.	Fonct.	Opér.	Désignation	dépenses	recettes
2183	21	020	1 000	matériels de bx et informatique	-2 500,00	
2184	21	020	1 000	meublier de bx	2 500,00	
TOTAL de la Section					-	-
Solde						-

Section de Fonctionnement

Article	chap.	Fonct.	Service	Désignation	dépenses	recettes
6419	013	820	81	Remboursement / rémun. (CAE poste transport)		7 500,00
7088	70	820	81	Recettes participation Hôtellerie projet Navette		5 000,00
7088	70	820	81	Billetterie transport (part usagers)		6 000,00
7472	74	820	81	FREE Evaluation expérimentation		8 250,00
65738	65	820	81	Université La Rochelle étude Transport	15 000,00	
6247	011	820	81	Transport projet Navette plages	31 500,00	
022	022	01		Dépenses de fonctionnement disponibles	-19 750,00	
TOTAL de la Section					26 750,00	26 750,00
Solde						-

Pas d'observation.

10- GESTION DES DECHETS DES SINISTRES SUITE A LA TEMPETE XYNTHIA

La tempête Xynthia a particulièrement touché l'île d'Oléron le 28 février 2010, inondant plusieurs communes, et principalement les villages de Boyardville, Ors et Saint-Trojan les Bains.

Afin de collecter les déchets des sinistrés, la Communauté de Communes de l'île d'Oléron a déployé des dispositifs de « mini-déchetteries » sur les zones les plus touchées à partir du jeudi 4 mars 2010. Des bennes et caisses ont été mises en place pour trier l'ensemble des déchets : bois, incinérables, encombrants, ferraille, électroménagers, déchets dangereux (peinture, produit phytosanitaires, etc.).

Ces dispositifs, au plus près des sinistrés, ont fonctionné grâce à la participation active des services techniques des communes et ont permis de collecter plus de 700 tonnes de déchets triés.

Des sommes importantes ont donc été engagées par la Communauté de Communes de l'île d'Oléron (budget annexe Régie Oléron Déchets) pour la mise en place de ces dispositifs et le traitement des déchets. Il est nécessaire de solliciter des aides pour ces dépenses imprévues, présentées en détail en annexe.

Sur proposition du président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents

AUTORISE le président à solliciter des aides auprès de l'Etat, de la région, du Conseil Général, aux taux maximum autorisés selon les montants figurant dans le tableau annexé, pour la gestion des déchets des sinistrés suite à la tempête Xynthia.



TEMPETE XYNTHIA COUT DE LA GESTION DES DECHETS

DECHETS COLLECTES DISPOSITIFS MINI DECHETTERIES ET DECHETTERIES								
Entreprise	Prestation	Coût HT	TVA	TGAP	TVA SUR TGAP	Coût HT inclus TGAP	TVA totale	Coût TTC inclus TGAP
Nicollin	Location et rotaion des bennes pour les mini-déchetteries	5 995,19 €	1 175,06 €	0,00 €	0,00 €	5 995,19 €	1 175,06 €	7 170,25 €
SVO Eco-industries	Transport et traitement des déchets tout venant collectés suite à la tempête	58 846,00 €	3 236,53 €	7 163,20 €	393,98 €	66 009,20 €	3 630,51 €	69 639,71 €
Nicollin	Chargement tout venant	3 256,00 €	638,18 €	0,00 €	0,00 €	3 256,00 €	638,18 €	3 894,18 €
SNAM	Location, enlèvement et traitement de box pour la collecte des déchets toxiques	5 721,60 €	314,69 €	29,59 €	1,63 €	5 751,19 €	316,32 €	6 067,50 €
TOTAL GENERAL		73 818,79 €	5 364,45 €	7 192,79 €	395,60 €	81 011,58 €	360,05 €	86 771,63 €

Pas d'observation.

11- ACQUISITION DE CONTENEURS MARITIMES POUR LE STOCKAGE DES DECHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES (DEEE) ET DES LAMPES SUR LES DECHETTERIES DE L'ILE D'OLERON – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Les déchetteries de l'île d'Oléron collectent chaque année de plus en plus de déchets d'équipements électriques et électroniques, presque 400 tonnes en 2009. Ces déchets sont collectés selon 4 flux, dans des caisses grillagées pour les écrans et les petits électroménagers et en bennes selon les possibilités des déchetteries pour les gros électroménagers froid et hors froid.

Sur les déchetteries du Château d'Oléron et de la Brée les Bains, le stockage de ces déchets engendrent de nombreux problèmes d'effraction des sites et de vandalisme en dehors des horaires d'ouvertures. Les gardiens doivent régulièrement nettoyer les zones de stockage et manipuler ces déchets pour les retirer selon leur flux.

Par ailleurs, une convention pour la reprise de ces déchets a été signée avec OCAD3E-Ecologic. A ce titre, des soutiens à la tonne triée sont versés à la collectivité. Toutefois, lorsque ces déchets ont fait l'objet d'un « pré-démantèlement » par vandalisme, les financements sont remis en questions.

De plus, depuis le 13 janvier 2009, la collectivité a signé une convention avec OCAD3E-Recylum pour la reprise des lampes (néons et ampoules à économie d'énergie). Depuis la mise en place de ce système de collecte, il est apparu que les déchetteries n'étaient pas en capacité à stocker dans de bonnes conditions ces déchets, faute de local dédié à ce stockage.

Pour pallier ces problèmes de vandalisme sur les DEEE et de stockage des lampes sur les déchetteries, il est proposé de faire l'acquisition de conteneurs maritimes de stockage d'un volume utile de 33 m³ ([voir fiche descriptive page suivante](#))

Plan de financement :

Dépenses estimées	en € HT	Recettes	En € HT
Fourniture et livraisons de 3 conteneurs maritimes	8 805.00	Fonds propres CDC (70%)	6 163.50
		OCAD3E - Recylum (20%),	1 761.00
		Conseil général 17 (10%)	880.50
Soit un montant total de :	8 805.00	Soit un montant total :	8 805.00

Sur proposition du président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents

AUTORISE le président à solliciter des aides pour l'acquisition de conteneurs maritimes pour les déchetteries de l'île d'Oléron.

Pas d'observation.

12- ECOPOLE DE L'ILE D'OLERON – DESTOCKAGE DE COMPOST

Dans le cadre des travaux de l'Ecopôle de l'île d'Oléron, le compost stocké sur la plateforme sud pendant le chantier de la phase I (réalisation de la plateforme de compostage des déchets verts), doit être évacué rapidement pour que le chantier de la phase II (réalisation de la plateforme de broyage de bois et de tri des encombrants) puisse être réalisé dans de bonnes conditions.

Il est proposé de faire une opération de déstockage à destination de toutes les entreprises en mesure d'utiliser des quantités importantes de compost soit un minimum de 100 tonnes.

Le tarif proposé, pour un minimum de 100 tonnes enlevées, est de :

Compost en vrac (Granulométrie 0/40mm), **10.00 euros la tonne HT départ**

Compost en vrac (Granulométrie 0/40mm), **13.00 euros la tonne HT livrée***

* uniquement pour la coopérative agricole de Saint Pierre d'Oléron, pour des livraisons réalisées sur le territoire de l'île d'Oléron.

Sur proposition du président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents

- VOTE ce tarif applicable dès l'entrée en vigueur de la délibération,
- PRECISE que la période de déstockage sera définie sur décision du président,
- AUTORISE le président à émettre les titres de recettes correspondants.

Monsieur PARENT demande si ces tarifs sont recevables pour les entreprises.

Monsieur MOQUAY répond qu'il s'agit de tarifs préférentiels.

[Monsieur HUGHES, Directeur des Services, précise que les tarifs sont intéressants mais qu'on se situe en dehors des périodes classiques d'achat du compost]

13- CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC ROULE MA FRITE 17

La Communauté de communes et la Régie Oléron Déchets gèrent l'élimination des huiles alimentaires usagées y compris, de fait, celle des professionnels. Dans le cadre de la mise en place de sa politique de développement durable et d'un plan local de prévention des déchets, une gestion plus large et plus efficace de ce déchet est recherchée.

Roule ma frite 17 est une association qui propose une collecte en porte à porte auprès des professionnels, émetteurs d'huile usagée, adhérents afin de gérer au mieux en amont ce déchet et permettant ainsi de capter un plus grand gisement d'huile et de sensibiliser les professionnels à l'élimination de leurs déchets.

Une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens (en annexe) règle le partenariat entre Roule ma frite 17 et la Communauté de Communes de l'île d'Oléron, dans le domaine de la gestion et valorisation d'huile alimentaire usagée (hors huile de palme) ainsi que l'information et sensibilisation des professionnels émetteurs de ce déchet sur le territoire Oléronnais.

La subvention liée à cette convention est d'un montant de 20 000€ par an.

Une convention d'utilisation de la station de filtration de l'écopôle de l'île d'Oléron y est annexée.

Sur proposition du président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents

- APPROUVE la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'association Roule ma Frite 17 pour une durée de 3 ans.
- AUTORISE le Président à signer cette convention pluriannuelle.
- DEMANDE l'inscription de cette dépense aux budgets 2010, 2011 et 2012 de la Régie Oléron Déchets.

Monsieur PARENT demande si cette convention peut être passée sans une délégation de service public et si cette aide ne constitue pas un préalable pour les autres associations. Il souhaite aussi savoir si une évaluation de la démarche est prévue.

Monsieur MOQUAY rappelle que ces questions ont été discutées en conseil d'exploitation. Les huiles récupérées par l'association ne sont, de fait, pas prises en charge dans le circuit classique des déchetteries de la Régie Oléron Déchets et le versement d'une subvention se justifie. La partie animation et sensibilisation pourrait éventuellement faire l'objet d'une concurrence. Monsieur MOQUAY précise aussi qu'il assume le précédent créé par cette subvention car le partenariat avec l'association Roule ma frite s'inscrit dans la démarche de valorisation des déchets de la Communauté de communes.

Monsieur NYZAM n'est pas convaincu par la légalité d'une convention d'objectifs et de moyens.

Monsieur MOQUAY dit que cette convention précise les termes du partenariat et que ce type de convention est souvent utilisé avec les associations comme c'est le cas avec l'école de musique.

14- ROD - DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION D'UN VEHICULE ELECTRIQUE « PELICAN »

Dans le cadre de la mise en œuvre de son agenda 21, la Régie Oléron Déchets souhaite acquérir un véhicule électrique à l'usage de son personnel technique du site de l'Ecopôle de l'île d'Oléron.

	Dépenses	Recettes
Véhicule Pélican	7 950, 00 € HT	Conseil général : 2 360, 00 €
		Conseil Régional - FREE Poitou-Charentes : 4 000, 00 €
		Régie Oléron Déchets : 1 565, 00 €
	7 950, 00 € HT	7 950, 00 € HT

Sur proposition du président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents

- AUTORISE le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Régional dans le cadre des Fonds Régional d'Excellence Environnementale Poitou-Charentes,
- AUTORISE le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général de la Charente Maritime,
- DIT que les crédits sont inscrits au BP 2010.

Pas d'observation.

15- ROD – OUVERTURE ET VIREMENT DE CREDITS

Sur proposition du Président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents réalise les ouvertures et virements de crédits suivants :

Section d'Investissement

Art.	chap.	Opér.	Désignation	dépenses	recettes
2182	23	22	Matériels de transport	7 950,00	
1323	13		CG17		2 360,00
1322	13		Région		4 000,00
021	021		Vir. section fonctionnement (autofinancement 2010)		1 590,00
Total				7 950,00	7 950,00

Section Fonctionnement

Art.	chap.	service	Désignation	dépenses	recettes
74	74	24	Leader projet éducation, conseil et sensibilisation		1 510,00
6743	67	22	Complément subvention Roule ma frite	1 800,00	
023	023		Virement à la Section Investiss	1 590,00	
022	022		Charges fonction. Disponibles	-1 880,00	
TOTAL de la Section				1 510,00	1 510,00

* Selon délibérations proposées au conseil.

Pas d'observation.

16- SUBVENTION BARQUES PORT DES SALINES

L'Ecomusée du Port des Salines, labellisé Pôle Nature, propose à ses visiteurs des promenades en barques qui se déroulent en autonomie sur un parcours d'environ 1,5 km (1h) et permettent de découvrir la faune et la flore des marais. Actuellement, 10 barques de maximum 4 adultes sont disponibles pour la location. La régie Musée et Patrimoine envisage de remplacer les 10 barques « fatiguées » par de nouvelles barques au rythme de 2 à 3 par an sur une durée totale de 3 ans maximum.

Souhaitant avoir une flotte en adéquation avec sa politique patrimoniale et environnementale, la Communauté de Communes a lancé une consultation et développé un cahier des charges fixant ces objectifs. L'entreprise retenue est un chantier naval local dont la démarche correspond à nos attentes : proposition d'une barque dont l'esthétique sera proche des bateaux traditionnels de nos Pertuis, réflexion particulière sur les questions de flottabilité et de sécurité de l'embarcation, choix d'un bois local issu de forêt géré durablement (pin des Landes), sensibilisation globale de l'entreprise au développement durable.

Pour ce projet, il est possible d'obtenir le soutien financier du Conseil Général et du Conseil Régional :

BP création de barques Port des Salines			
Nature des dépenses	Coût HT	Nature des recettes	Coût HT
Coût par barque (nbe 10 barques)	10 x 3 800 €	CR / PMO (20%)	7 761 €
Chariot mise à l'eau	805 €	CG 17 (33 %)	12 805 €
		CDC (47 %)	18 239 €
TOTAL	38 805 €	TOTAL	38 805 €

Sur proposition du Président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents

AUTORISE le Président à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général pour un montant de 12 805 € HT.

AUTORISE le Président à déposer une demande de subvention au Pays Marennes-Oléron, au titre du Contrat Régional de Développement Durable pour un montant de 7 761 € HT

Pas d'observation.

17- FRAIS DE DEPLACEMENT ECOSAL ATLANTIS

Dans le cadre du Projet européen Interreg 4B Espace Atlantique intitulé « Ecosal Atlantis » auquel participe le Port des Salines, il est proposé que les frais de déplacements concernant ce projet soient comptabilisés et remboursés en frais réel au lieu des frais forfaitaires habituellement appliqués et conformément aux dispositions comptables de la M14.

En effet, pour les programmes européens, le service fait doit correspondre à l'Euro près aux justificatifs que nous devons conserver et produire en cas de contrôle. Aussi, dans le cadre spécifique des actions menées pour Ecosal Atlantis le fonctionnement en frais forfaitaire s'avérera difficile à mettre en œuvre.

L'application des frais réels pour les dépenses relatives aux frais de déplacements dans le cadre du projet Ecosal Atlantis entrera en vigueur dès le 17 juin 2010 pour l'ensemble des agents participants à ce projet.

Sur proposition du Président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents

VALIDE le principe d'application des frais réel pour les dépenses relatives aux frais de déplacement dans le cadre du projet Ecosal Atlantis,
AUTORISE le président à signer toutes les pièces relatives à la mise en place de ces frais réels.

Pas d'observation.

18- CATALOGUES EXPOSITION LESSIEUX

De façon à assurer la promotion des musées, il a été convenu de façon générale que 5% des articles commandés sont réservés à la collectivité pour son utilisation propre et ne seront pas proposés à la vente.

Ainsi 100 catalogues de l'exposition « Oléron, dans les pas d'Ernest et de Louis Lessieux » ont été attribués à la promotion du Musée, de la Communauté de Communes et de son territoire et offerts aux prêteurs, aux partenaires financiers, à des journalistes, à des bibliothèques et pôles documentaires, en remerciement... Le stock de catalogues réservés à la promotion tend à s'amenuiser.

Il est proposé d'affecter 50 nouveaux catalogues afin que ce bel ouvrage continue de valoriser l'île d'Oléron auprès de nos partenaires.

Sur proposition du Président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents

VALIDE le principe d'affectation de 50 catalogues Lessieux à la promotion,
AUTORISE le président à signer toutes les pièces relatives à la mise en place de cette réaffectation des catalogues.

Pas d'observation.

19- REGIE MUSEES ET PATRIMOINE DE L'ÎLE D'OLERON - OUVERTURE ET VIREMENTS DE CREDITS

Sur proposition du Président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents

Réalise les ouvertures et virements de crédits suivants :

Section d'Investissement

Article	Chap.	Opér.	Désignation	dépenses	recettes
2183	21	150	Matériel bx et informatique	- 2 000,00	
2188	21	153	Matériels audio - Expo Musée IO	3 000,00	
020	020		Charges imprévues	- 1 000,00	
TOTAL				-	-

Section de Fonctionnement

Article	Chap.	Service	Désignation	dépenses	recettes
TOTAL de la Section				-	-
Solde					-

Code Fonction 322

Pas d'observation.

20- ZAE LA JARRIE - OUVERTURE ET VIREMENTS DE CREDITS

Suite à une lecture du budget de la ZAE de la Jarrie voté le 31 mars 2010, Sur proposition du Président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents

Réalise les virements de crédits suivants afin de permettre l'équilibre entre les sections.

Section d'Investissement

Art.	Chap.	Fonct°	Désignation	dépenses	recettes
3351	040		Stock terrain en cours		-0,03
7133	042		Var. stock en cours achats	-0,03	
TOTAL de la Section				- 0,03	- 0,03
Solde					-

Section de Fonctionnement

Article	chap	Service	Désignation	dépenses	recettes
605	011		Matériels équip. Travaux	0,03	
TOTAL de la Section				0,03	-
Solde				-	0,03

Suite erreur de saisie de 0,03 € d'une ligne budgétaire

Pas d'observation.**21- TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DES EQUIPEMENTS DE CANALISATION DES PUBLICS DANS LES ESPACES NATURELS SUITE A LA TEMPETE XYNTHIA - DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Monsieur le Président expose à l'assemblée que l'ensemble des espaces naturels littoraux ont été durement touchés par la tempête Xynthia.

Ces milieux particulièrement fragiles, composés de massifs dunaires et d'estrans rocheux, sableux et vaseux, sont très exposés aux phénomènes de submersion marine. Ils constituent un système naturel de protection des espaces proches du rivage contre les assauts de la mer et du vent. Cet écosystème concentre par ailleurs, l'essentiel des espèces faunistiques et floristiques remarquables de l'île et fait l'objet de nombreuses protections nationales et européennes.

La quasi totalité des équipements de protection des dunes et de canalisation des publics a été emportée par la tempête. Cette situation engendre une fréquentation humaine anarchique préjudiciable aux milieux, qui mettront beaucoup de temps à retrouver leurs équilibres biologiques et géologiques.

La communauté de communes devant l'urgence de rétablir les équipements de protection de ces espaces naturels et de canalisation des publics, a entrepris, en partenariat avec l'ONF, de reprendre ces éléments de protection avant la saison touristique estivale.

Le tableau annexé ci-après reprend l'essentiel des actions à mener à très court terme.

Pour réaliser ces travaux, la communauté de communes sollicite une participation du Fonds Européen pour le Développement Régional (FEDER) au titre de la mesure 5 axe 2 à hauteur de 40 % HT et de l'Etat à hauteur de 40%.

Le plan de financement s'établit ainsi :

Dépenses	Recettes	
159 637.10 € HT	FEDER mes 5	40% 63 854.84 €
	Etat	40% 63 854.84 €
	Autofinancement	20% 31 927.42 €

Sur proposition du Président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents

- Précise que compte tenu de l'urgence de la réalisation des travaux considérés, la communauté de communes réalisera les opérations même en l'absence de financements de l'Etat
- Adopte le plan de financement des travaux,
- Sollicite une aide au titre du FEDER pour un montant de **63 854.84€**
- Sollicite une aide au titre de l'Etat pour un montant de **63 854.84€**

Pas d'observation.

Commune	Zone du littoral	type de milieu/d'accès	travaux à prévoir	Coût HT
Saint Trojan Les bains	Grande Plage	sableux	remaniement de la passe, pose de clôtures, de panneaux d'information et de mobilier d'accueil, réorganisation stationnement	12 235,00 €
sous total				
Grand Village plage	La Giraudière	sableux	remaniement de la passe, pose de clôtures et de panneaux d'information	6 946,30 €
sous total				
Dolus	les Allassins (trillou)	sableux	remaniement de la passe, pose de clôtures et de panneaux d'information	1 700,00 €
	le Rouchoux	sableux	démolition de la plateforme existante cassée et débordante, remaniement de la passe	9 982,10 €
	Vert bois	sableux	démolition de la plateforme existante cassée et débordante, remaniement de la passe, pose clôtures, plateforme poste secours, réaménagement rond point et stationnement	
	les Tamaris	sableux	remaniement de la passe, pose de clôtures, de panneaux d'information et de mobilier d'accueil	1 040,50 €
	le Treuil	sableux	remaniement de la passe, pose de clôtures, de panneaux d'information et de mobilier d'accueil	
	Beaurepaire	sableux	reprise de la fondation haute de la structure bois.	12 202,30 €
	La Rémigeasse	plateau et escalier bois	reprise de la cale calcaire et des enrochement	11 000,00 €
sous total				
Saint Pierre d'Oléron	Saint severin	escalier bois/béton	démolition de l'existant, pose d'un nouvel escalier bois	7 500,00 €
	Matha	sableux	clôtures et garivelles	800,00 €
	la cotinière (la chapelle)	sableux	reprofilage de l'accès, clôtures et garivelles	1 200,00 €
	passe de la rue de la chapelle	escalier bois/béton	démolition de l'existant, pose d'un nouvel escalier bois	5 000,00 €
	passe rue des bgis	escalier bois/béton	démolition de l'existant, pose d'un nouvel escalier bois	5 000,00 €
	passe rue de l'Océan	escalier bois/béton	remaniement des enrochements de confortement de l'accès	1 700,00 €
	la galiote	escalier bois/béton	mise à niveau du sable, et clôtures	1 300,00 €

	la fauche prère	accès latéral calcaire (protégé par enrochement)	reprise de la cale calcaire et des enrochements	10 500,00 €
	les placelles	escalier bois / béton	création d'un nouvel accès au nord de l'existant avec cheminement caillébotis, évacuation des éléments béton de l'ancien cheminement	15 450,00 €
sous total				
Saint Georges d'Oléron	pas de canal de pontthézère	sableux	clôtures et garivelles	9 591,70 €
	grande plage de Damina	sableux	mise à niveau du sable, et clôtures, réfection de la plateforme d'accueil Handi pour centre l'Accolade	
	petite plage de damina	sableux	mise à niveau du sable, et clôtures	
	Chaucre	accès poste secours	Reconstitution pied de dune et accès	7 000,00 €
	les sables vigniers	cale d'accès calcaire	remise à niveau et clôture	1 500,00 €
	Les Bonnes	sableux	mise à niveau du sable, et clôtures	1 500,00 €
sous total				
La Brée les Bains	petite plage de la brée	sableux	remise à niveau conjointement travaux de défense contre la mer	1 500,00 €
	plage de planginot	escalier bois	remise à niveau conjointement travaux de défense contre la mer	7 000,00 €
sous total				
Saint Denis d'Oléron	Les Seulières	sableux	remise à niveau, pose de clôtures	1 700,00 €
	Les 3 pierres	dune	travaux de réfection d'un ouvrage de défense contre la mer : création d'une noue de galet	17 689,00 €
	Les Huttes	escalier en bois	reprise de l'embranchement démolli	2 800,00 €
sous total				
Le Château	Phobie	sableux	remise à niveau, réfection accès, Pose d'un caillébotis	5 800,00 €
sous total				
TOTAL				159 367,10 € HT

QUESTIONS DIVERSES

1/ Monsieur PROUST demande où en est l'étude sur l'écotaxe.

Monsieur MOQUAY dit que la Communauté de communes est en attente des résultats des simulations demandées au Conseil général.

Monsieur PARENT dit que la commission a posé des conditions très lourdes et demande qu'une présentation soit faite en conseil communautaire.

Monsieur MOQUAY est d'accord pour en rediscuter en commission et ensuite en conseil communautaire.

2/ Mme COINDET demande que soit communiquée aux délégués communautaires la nouvelle composition du conseil communautaire.

Fait à Saint-Pierre-d'Oléron,
Le 16 juin 2010
Le Président

Patrick MOQUAY

